

I.M.E. LA ROSERAIE

Bridiers

23300 LA SOUTERRAINE

Tél. : 05 55 63 92 12

ime.la.roseraie.23@wanadoo.fr



Complexe Ouest Limousin Enfants

État des sujétions spéciales demandées aux Professeurs des Écoles nommés sur l'IME de LA SOUTERRAINE

L'établissement accueille les enfants 202 jours par an, néanmoins les Professeurs des Écoles nommés sur l'Unité d'Enseignement de l'IME ne travaillent pas pendant les vacances scolaires.

Au cours de l'année scolaire, la direction de l'IME La Roseraie sollicite la présence des professeurs concernant :

- une réunion de parents ayant lieu un samedi matin ;
- les journées préparatoires à la rentrée scolaire ;
- des réunions institutionnelles et réunions à thèmes ;
- une réunion hebdomadaire de l'équipe enseignante avec le coordonnateur pédagogique ;
- une réunion hebdomadaire de l'équipe enseignante avec le coordonnateur pédagogique.

Les jeunes accueillis, déficients intellectuels légers à moyens avec ou sans troubles associés, ont entre 6 et 16 ans.

L'équipe enseignante fait partie de l'équipe pluridisciplinaire. A ce titre, les professeurs participent aux réunions de projets qui concernent les élèves de leur classe. Ils doivent fournir leurs écrits préparatoires avant les réunions, et renseigner le Dossier de l'Usager Dématérialisé avec le logiciel Ogirys (formation assurée en interne).

Deux classes externalisées fonctionnent sur 4 demi-journées, une en école primaire et une en collège. Deux professeurs seront amenés à gérer ces classes. Ils seront accompagnés par un éducateur de l'IME.

L'établissement accueille une unité autiste. Un professeur travaillera sur cette unité. Les temps d'enseignement consacrés sont fonction des projets des jeunes. Le taux d'encadrement est spécifique et renforcé.

Chaque année, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit au minimum 3 fois ; un professeur est convié à chaque réunion.

ADAPTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

La semaine scolaire de l'Unité d'Enseignement est étalée sur 4 jours ; il n'y a pas de cours les mercredis matin. L'emploi du temps, de 24h devant élèves, est réparti de la façon suivante : 9h00 / 12h00 le matin et 13h30 / 16h30 l'après-midi.

L'emploi du temps pourra provisoirement être modifié en fonction du calendrier institutionnel.

Le projet de l'UE peut être mis à disposition des personnes intéressées par les postes à pourvoir.